

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

CHRS LA CROISEE L'ETOILE

8-10 rue Maisiat

69001 LYON

04 72 98 03 65

Directrice : Sarah KLAJNBERG

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1-Activité et personnel

Présentation : Un service en diffus (l'Etoile) et un service semi-collectif (La Croisée)

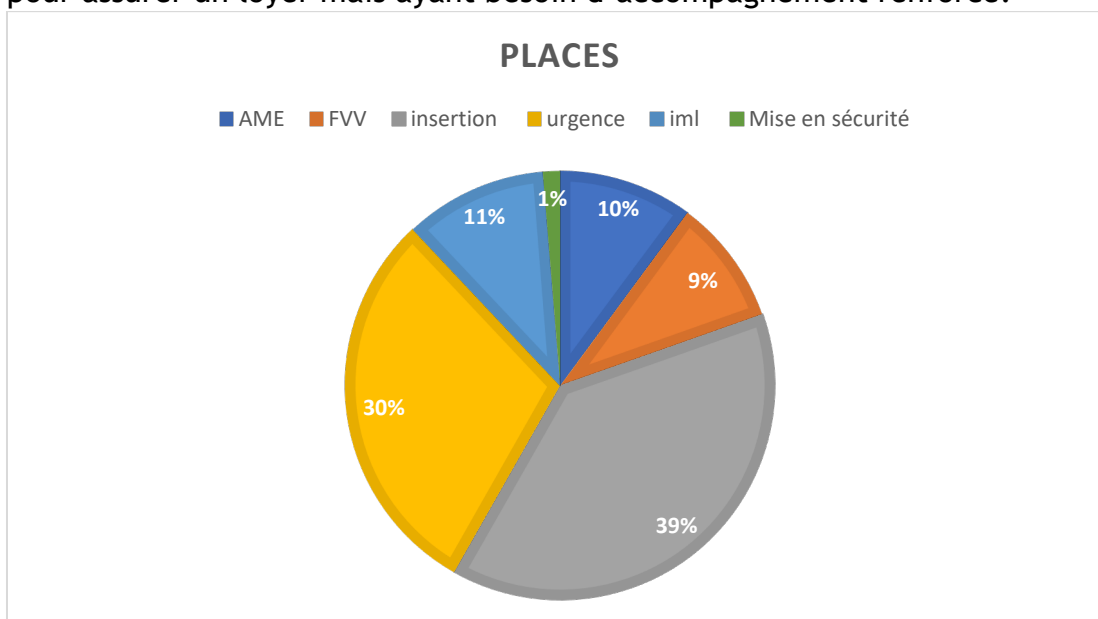
Le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) la Croisée-l'Etoile est composée de deux services :

- La Croisée est un service de 33 places d'accueil et d'hébergement en semi collectif des mères avec leurs enfants et de 8 places en diffus dans le cadre de l'accueil mère enfant, soit 41 places.

23 places sont mises à la disposition de la Maison de la Veille Sociale. Celle-ci oriente 8 personnes sur des places insertion et 15 sur un dispositif spécifique pour les femmes victimes de violences. 2 places sont réservées une mise en sécurité des femmes victimes de violences, et 16 places sont réservées à l'accueil mères/enfants financés par la Métropole, réparties sur le collectif et le diffus.

- Le service de L'Etoile accompagne des familles exclusivement dans le diffus. Ce service héberge 117 personnes. Les familles hébergées le sont sur 3 dispositifs différents : Insertion, urgence et Inter- Médiation Locative CHRS HLM.

Le dispositif insertion représente 53 places pour accompagner les ménages sur l'insertion sociale et le relogement ; 47 places sur le dispositif urgence pour héberger des ménages n'ayant pas un statut leur permettant l'accès au droit commun et 17 places en IML CHRS HLM pour les ménages ayant des capacités financières suffisants pour assurer un loyer mais ayant besoin d'accompagnement renforcé.



Grace à un accompagnement social global et personnalisé, les équipes travaillent à l'autonomisation des personnes. Cela se fait grâce à l'accompagnement vers le droit commun et à l'accès aux droits dans les démarches administratives, d'insertion professionnelle, d'aide à la gestion budgétaire, aide à la parentalité, soutien au quotidien, ouverture vers l'extérieur.... Une attention particulière est portée sur l'accompagnement lié aux violences conjugales et au soutien à la parentalité. Pour réaliser ces objectifs les équipes accompagnent les familles dans l'insertion professionnelle, la santé, la gestion du quotidien et du budget.

A la Croisée, Pour toutes les femmes accueillies, un étayage est proposé à travers le collectif ainsi qu'un accompagnement individualisé et global. Un projet personnalisé en fonction de leurs besoins, de leurs demandes, de leurs forces et de leurs faiblesses est construit avec chacune d'elles. Une présence de professionnels est assurée 24H/24, 7jours/7, toute l'année, par une équipe éducative le jour (assistantes sociales, éducatrices spécialisées, psychologue) et une équipe de nuit (veilleurs de nuit).

✓ La mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales

Le CHRS La Croisée accueille en urgence des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant, orientées par l'association VIFFIL SOS Femmes. Suite à l'évaluation de la situation et l'identification d'un danger immédiat, les femmes sont orientées dans le CHRS pour une durée de 5 nuits, renouvelable une fois. Le CHRS leur offre un cadre protecteur et adapté aux enfants. Afin de préparer au mieux l'arrivée de la femme, le CHRS La Croisée a un contact téléphonique avec le travailleur social d'astreinte de VIFFIL, qui communique les informations nécessaires - par exemple, un état traumatique, la présence d'enfants et leur nombre, le cas échéant. Ces quelques jours leur permettent de trouver un peu d'apaisement et d'entamer une réflexion sur la suite de leur parcours. Dans certains cas, cela peut déclencher la décision de se séparer définitivement du conjoint violent.

✓ Le dispositif Accueil Mère Enfant (AME)

Le dispositif AME est un dispositif de protection de l'enfance de la Métropole de Lyon par lequel sont orientées des femmes seules avec enfants dont l'un à moins de 3 ans. Il s'agit d'un dispositif qui a vocation à étayer la construction ou le renforcement du lien mère enfant lorsque celui-ci est fragilisé par le parcours des familles. Ainsi l'accompagnement des familles s'inscrit dans une prise en charge globale au sein de laquelle l'axe du soutien à la parentalité est renforcé. L'objectif étant d'évaluer puis de soutenir les compétences parentales de la mère, afin de



permettre l'établissement d'un cadre familial sécuritaire et adapté au besoin des enfants. Pour se faire, la famille est accompagnée dans des temps de vie quotidienne comme les temps de bains/soin, les temps de repas ou encore les temps de jeux. Ce choix de diversifier les espaces et les outils mis à disposition permet d'être au plus près des familles et ainsi d'identifier et d'accompagner au plus juste les besoins et les fragilités qui peuvent émerger dans ces différents temps charnières du quotidien. Cet étayage proximal a vocation en première intention à valoriser les compétences maternelles et à opérer une prise de conscience des besoins de l'enfant afin d'aider les mères à les prendre en compte.

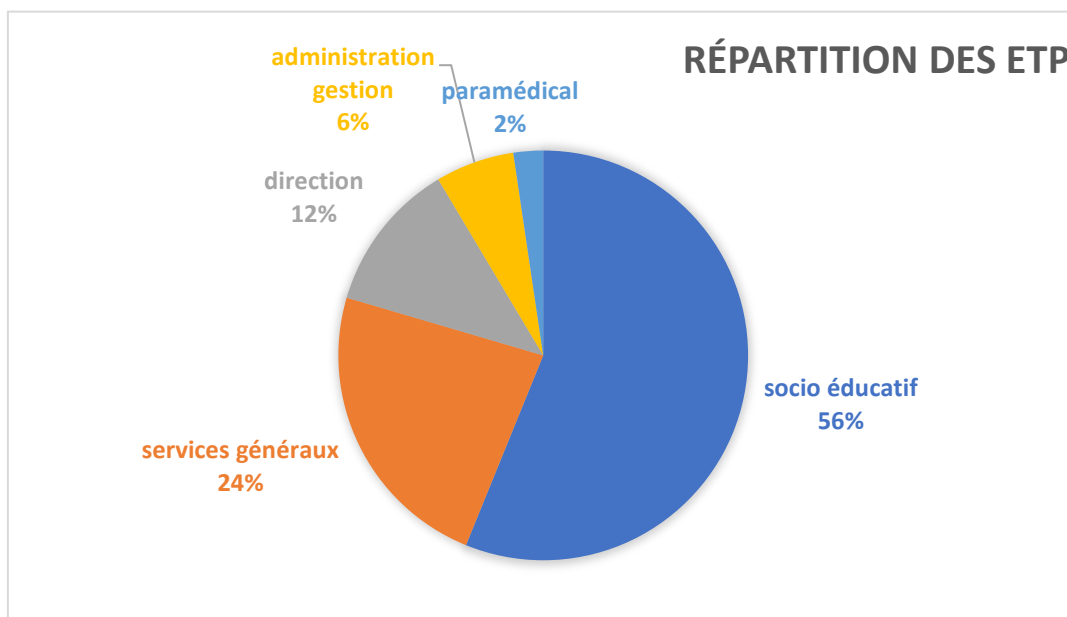
L'équipe travaille également sur la mise en place de liens extérieurs avec des partenaires afin de constituer un réseau étayant favorable par la suite à l'inscription de la famille en logement autonome. Au sein du CHRS, la famille est accompagnée par deux référentes, au soutien desquelles viennent les autres membres de l'équipe. Des entretiens réguliers bi ou tripartites sont prévus régulièrement au bureau ou en visite à domicile afin de définir et travailler ensemble à l'évolution de la situation. Ainsi le CHRS La Croisée travaille avec :

- Les services de l'Aide Sociale à l'enfance prescripteurs de la mesure afin d'établir une continuité dans le suivi et d'adapter la mesure au plus près de l'évolution de la situation.
- Les partenaires sociaux ayant accompagné la famille au préalable ou en charge du suivi actuel de la famille.
- Les services sociaux et de santé de secteur : maison des métropoles et PMI pour les suivis de périnatalité des enfants de moins de 3 ans.
- Un réseau important de crèches du secteur qui mettent à disposition des places en temps partiel ou temps plein que nous proposons ensuite aux mères accueillies. Ces places nous permettent de travailler d'une part les questions de séparation et offre d'autre part un espace relais aux mères. Libérant ainsi du temps nécessaire pour les rendez-vous de suivi personnel ou des autres membres de la fratrie.
- Les écoles maternelles, primaires et collèges de secteur afin de veiller à la scolarisation sereine et continue des plus grands enfants de la fratrie.
- Des équipes de TISF afin d'apporter un étayage complémentaire du quotidien lorsque cela s'avère nécessaire.
- Et surtout, la Maison de la Métropole du 1er arrondissement qui renouvelle chaque mois les mesures d'AME au sein du CHRS.

Lorsque le lien mère/enfant est plus apaisé, qu'il n'y a plus d'inquiétude pour la protection de(s) enfants la famille est orientée vers les accords collectifs ACIA métropole afin de bénéficier d'un logement social.

✓ L'équipe

L'équipe du CHRS la Croisée/L'étoile est composée de 21.37 ETP. Elle est composée de 12 travailleurs sociaux, 3 veilleurs de nuit, 2 psychologues, 4 personnes sur les services généraux (maintenance, nettoyage, GLA), 2 assistants administratifs et GLA, une directrice, un directeur adjoint et un chef de service pour un total de 26 salariés.



Départs et arrivées

- ✓ Durant l'année 2022, l'effectif du CHRS a augmenté avec la création d'un poste de référente vie collective et vie quotidienne sur le service de la croisée. Ce poste a été occupé en CDD d'avril à fin décembre 2022. Celui-ci a pu être pérennisé en CDI et a recrutement a pu avoir lieu avec une effectivité au 6/02/2023.
- ✓ Un directeur adjoint a été recruté en septembre sur le pole habitat et insertion avec des missions concentrées sur les deux CHRS (Résidence Vienne et la Croisée-l'Etoile).
- ✓ Un agent de maintenance a quitté l'établissement par le biais d'une rupture conventionnelle au mois d'octobre. Le recrutement est toujours en cours en fin d'année 2022.
- ✓ Une assistante sociale du service de l'étoile était en disponibilité de son poste à la métropole qu'elle a souhaité réintégrer. Son remplacement a permis à une salariée du service de la Croisée de passer sur le service de l'étoile. Le

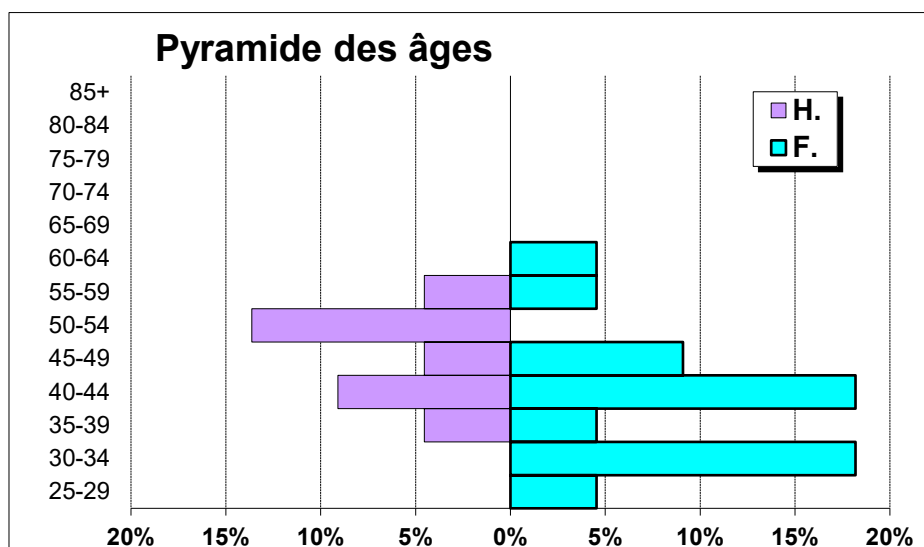
recrutement d'une EJE pour la remplacer est en cours au 31/12 sur le service de la Croisée.

- ✓ 2 arrêts maladie de plusieurs mois sont remplacés de façon stable par les mêmes remplaçantes. Un arrêt concerne le service de l'étoile et l'autre celui de la Croisée.

- ✓ Postes vacants

Fin 2022, il y a 3 postes vacants sur le CHRS, celui EJE sur le service de la Croisée, celui d'agent de maintenance et celui de référente vie collective vie quotidienne. Les recrutements sont en cours.

- ✓ Pyramide des âges



Au sein de notre CHRS, les âges des salariés vont de 28 à 60 ans.

On constate que la tranche d'âge 40-50 ans constitue la génération la plus nombreuse.

Il y a 64 % de femmes et 36% de d'hommes.

✓ Formations effectuées

Formation collective	Formation Econovie 2 jours (14h)	FAS
Formation collective	Formation Femmes Victimes de Violences (13 heures) 2 jours	VIFFIL
Formation collective	SST 2 jours pour tous les membres de l'équipe d'internat (veilleurs et TS)	Croix Rouge
Formation Individuelle - Psychologue	Formation DNMS (19 heures) 7 au 09 octobre 2022	Crealead

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

- ✓ Incident grave sur le CHRS de la Croisée :

Le 23 janvier 2022 a eu lieu une agression sexuelle d'un jeune adolescent sur une enfant sur le site de la Croisée. La famille de l'auteur de l'agression a rapidement pu être relogé en diffus en attendant la réorientation sur un autre CHRS, réorientation prévue antérieurement aux événements. La famille de la victime habitait déjà dans un logement autonome et était suivie dans la cadre du SMS.

Un accompagnement spécifique a été mis en place pour les deux familles concernées notamment avec l'aide des psychologues du service. L'équipe a aussi été présente pour la suite des démarches administratives et judiciaires.

Concernant l'équipe, une cellule de soutien psychologique a été proposée.

La DDETS a été informé de cet évènement et une visite a été réalisé. Suite à celle-ci, un certains nombres de préconisations ont été mises en place :

- Un portable professionnel a été remis à chaque salariée afin de favoriser la distanciation avec les familles et le droit à la déconnexion.
- La systématisation des réunions avec les veilleurs et un membre de l'équipe éducative.
- Une actualisation de la procédure d'astreinte et un rappel de celle-ci.
- Installation d'un système d'ouverture de la porte principale avec un affichage caméra sur le portable de l'équipe.
- Réflexion engagée avec les personnes hébergées sur les visites le WE et les zones du bâtiment auxquelles les visiteurs ont accès.
- Développer s l'accompagnement thématique et mutualisé entre les deux équipes.
- Clarification du travail des éducatrices le WE et réflexion sur l'autonomisation des mères dans le cadre du SMS.
- Rappel des règles et délai de transmission des événements indésirables.
- Programmation sur 2023 d'une formation sur le psychotrauma et l'accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles (en particulier les enfants).

- ✓ Fin projet établissement et développement des axes du Plan d'Amélioration Continue

Le projet d'établissement devait être réécrit et cette démarche avait pris du retard, notamment à cause de la désorganisation liée à la crise COVID.

Ainsi, fin 2021, une méthodologie de travail avait été présentée aux équipes pour leur donner une visibilité de la démarche et une projection des thèmes sur lesquelles elles allaient être associées. Poursuite du travail entrepris avec la MRIE en 2021 sur les besoins des personnes accompagnées, c'est à partir de cette démarche que s'est articulé le projet comme réponse aux difficultés et besoin spécifique de notre public.

Différents groupes de travail ont ainsi été mis en place sur le premier semestre 2022 pour aboutir à un rendu final du document en juin 2022.

Ces groupes ont eu pour vocation de travailler les différents axes de ce projet. Le document a été finalisé en juin 2022.

Véritable synthèse du travail d'évolution à entreprendre sur les 5 années qui viennent, il a ensuite été décliné en différents groupes opérationnels.

Tous les membres des équipes ont ainsi été invités à s'associer à différents axes concrets de mise en œuvre de ce projet (travail sur les NTIC, développement des activités collectives, Travail en équipe sur la place et la participation des personnes concernées, ...).

Ce plan d'amélioration continue sera donc le fil rouge de l'évolution du CHRS jusqu'à la prochaine évaluation interne et réécriture du projet d'établissement.

- ✓ Participation aux processus de formation des étudiants par l'accueil de stagiaire

Quatre stagiaires ont partagé la vie de l'établissement cette année. Deux personnes étaient en formation d'éducatrice spécialisée, une personne en formation d'assistante de service sociale et un dernier stagiaire était en formation CAFERUIS.

Aujourd'hui où l'on parle de crise de recrutement et de formation dans notre secteur, il nous a semblé essentiel d'apporter notre part aux processus de formation. Une des personnes en stage d'éducatrice spécialisée qui a validé son diplôme en juin a ainsi été embauchée à l'issue de son stage pour remplacer une collègue en congé maternité. Elle a ensuite pu assurer différents remplacements (congés sans solde, arrêt maladie de longue durée) et ainsi assurer une continuité éducative aux personnes accompagnées.

✓ Développement des activités culturelles

Dans le cadre du groupe Culture du pôle habitat et inclusion d'Acolea, de nombreuses sorties culturelles ont pu être proposées cette année avec le soutien du programme « respiration ». Ainsi, les familles ont pu découvrir le planétarium de Vaulx en Velin, le musée des miniatures, le musée des beaux-arts, le musée de l'illusion, le musée des confluences, le théâtre des célestins pour une visite et un spectacle, participer à une sortie avec le Bus de Lyon city tour, ...

✓ Continuité du partenariat avec l'association Sers ta ville

Cette année encore, les bénévoles de l'association Sers ta ville nous ont accompagnés afin d'améliorer l'accueil des mères hébergées.

En effet, un samedi par mois, les bénévoles viennent au CHRS pour proposer une manucure aux mères hébergées. Afin que ce puisse être un vrai moment de détente et d'échange pour celles-ci, les bénévoles organisent en parallèle la garde de leurs enfants.

De plus, au printemps, une chasse aux œufs est organisée grâce à des dons de chocolats de l'association. Ce temps convivial et collectif participe à la vie du CHRS.

Enfin, l'association Sers ta ville organise pour la période des fêtes de fin d'année, une collecte de fonds destinée à l'achat de cartes cadeaux (Grande récré et Décathlon) pour les familles accompagnées par le CHRS. L'objectif de cette action est de permettre à chaque famille qui le souhaite d'offrir un cadeau à leurs enfants en fin d'année, quelles que soient leurs ressources. Il nous est apparu nécessaire d'accompagner la restauration des fonctions parentales par cette action symbolique.

✓ Action sur la maîtrise des fluides

Depuis quelques années, les équipes du CHRS réfléchissent à accompagner les familles à une meilleure maîtrise des fluides et donc des coûts de l'énergie. L'actualité internationale de cette année a renforcé le caractère important de cette action. Ainsi, il nous est apparu nécessaire d'aider les familles à prendre conscience de leur consommation avec des informations concrètes et leur donner les outils pour les réduire. Pour cela, nous faisons dorénavant apparaître sur les feuilles d'aide mensuelle ou de PFH de toutes les familles hébergées dans le diffus le coût de leur consommation réelle d'électricité, d'eau et éventuellement de gaz. Pour leur

permettre d'objectiver leur comportement, il leur a aussi été distribué à toutes un thermomètre pour connaître la température de leur logement.

Par ailleurs, des séances collectives d'information sur les bons gestes à adopter ont été organisées. Ces temps ont, cette année, porté sur la thématique du chauffage et de l'électricité, le CHRS ayant fait le choix de prendre en compte cette préoccupation nationale.

✓ Départ en vacances

Cette année, à nouveau, de nombreuses familles ont pu partir en vacances dans le cadre du partenariat avec la FAS. Véritable temps fort de l'année, ces séjours sont très investis par ces familles dont le manque de ressources financières est un frein à l'accès aux loisirs. Au sein du projet global de soutien à la parentalité, ces temps de vacances hors du quotidien habituel sont des moments de retrouvailles essentiels. Ces séjours sont toujours construits par la famille avec l'aide, si nécessaire, de l'équipe.

Ainsi, ce sont 30 familles qui ont pu partir pour un total de 111 personnes. Elles ont très majoritairement fait le choix de partir dans le quart sud est de la France pendant la période estivale.

✓ Reprise des fêtes collectives

Les contraintes liées au COVID s'amenuisant, les temps festifs et collectifs du CHRS ont pu reprendre. Le carnaval, la fête de l'été et la fête de fin d'année ont pu reprendre en 2022. Ces temps festifs institutionnels participent à la vie de l'établissement, à la bonne entente entre les familles accompagnées et permettent de nouer avec les professionnels des liens différents que ceux tissés dans l'accompagnement.

3- Parcours des usagers - Admissions, accompagnements et sorties

3.1. Demandes d'admissions

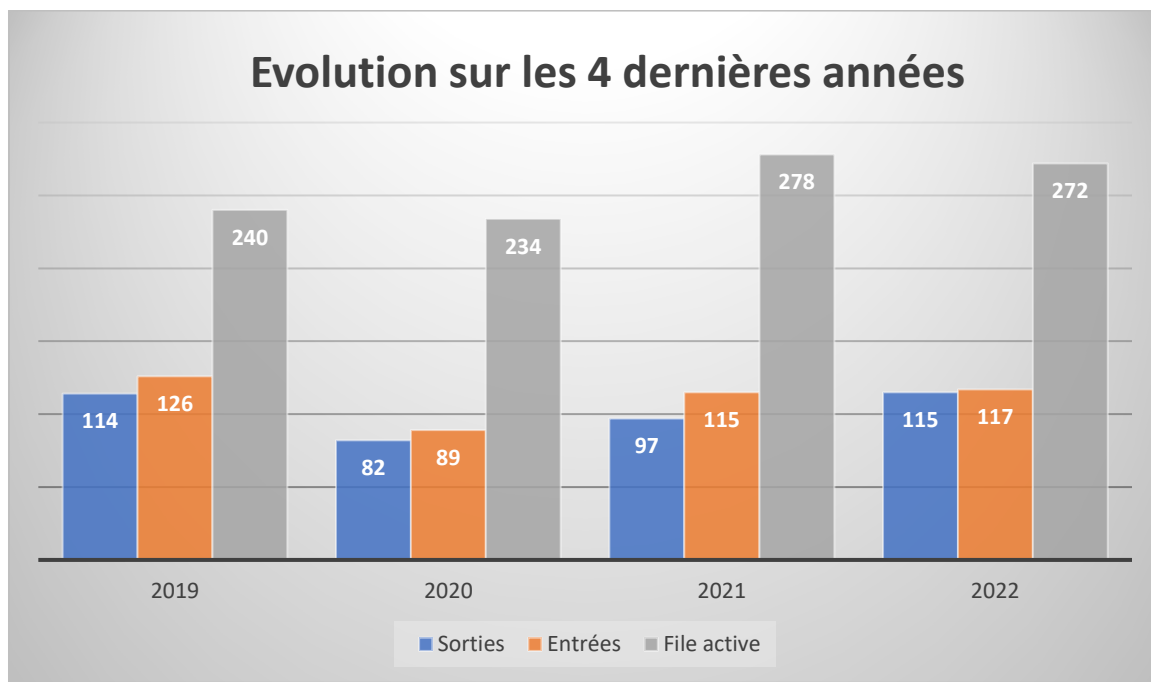
Les admissions au CHRS La Croisée L'Etoile se font exclusivement par l'intermédiaire de la maison de la veille sociale (MVS) ou par la commission Accueil Mère Enfant (AME) de la métropole. Lorsqu'une place se libère sur un de ces deux dispositifs, elle est mise à disposition de ces instances qui orientent des ménages.

Les orientations sont ainsi décidées par la MVS sur les places insertions, IML avec accompagnement CHRS et les places d'accueil spécifiques pour les femmes victimes de violences. Les attributions tiennent compte de l'ancienneté de la demande en premier lieu mais aussi du profil des personnes (notamment pour les places IML et femmes victimes de violences) et du caractère d'urgence.

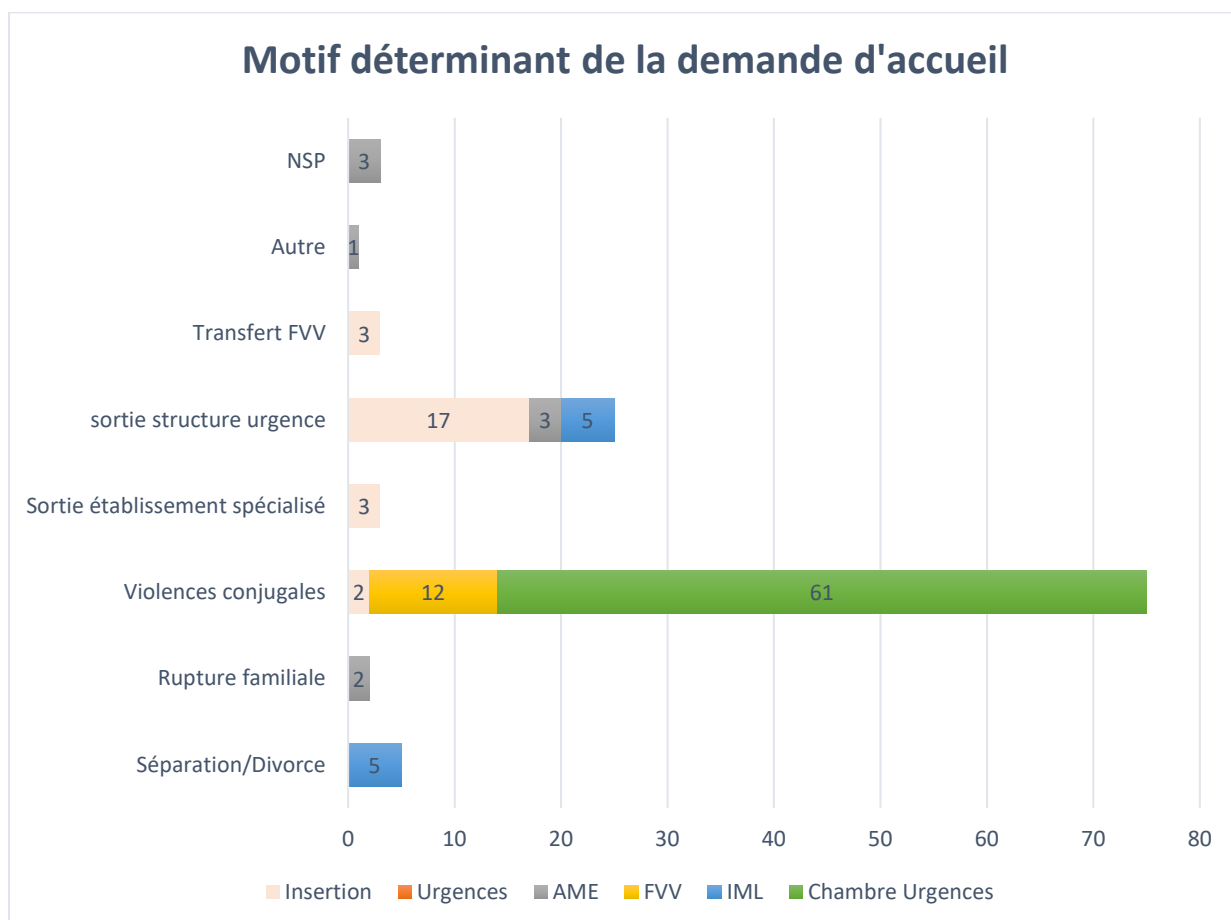
Les orientations sur les places AME sont décidées en commissions mensuelles auxquelles participent le CHRS. Les demandes des femmes concernées sont étudiées par les opérateurs et le service de la Direction de la Prévention et Protection de l'Enfance (DPPE). En fonction des besoins d'accompagnement et des disponibilités dans les structures, les personnes sont orientées sur le dispositif correspondant.

Les accueils sur la chambre de mise en sécurité sont traités spécifiquement par VIFFIL. En effet, une astreinte est assurée par l'association VIFFIL pour orienter les femmes victimes de violences conjugales sur interpellation directe des forces de l'ordre.

Une fois les personnes orientées, une rencontre de préadmission est organisée pendant laquelle les modalités d'accompagnement et d'hébergement du CHRS sont présentées. La personne reçue peut ainsi confirmer son choix ou non. Dans ce deuxième cas, un retour est fait à la commission d'orientation pour affiner le diagnostic. Nous avons eu peu de refus cette année. Les rares refus étaient motivés soit par un refus d'une orientation sur le collectif de la Croisée, soit un éloignement trop important du domicile par rapport à un lieu de travail



Nous pouvons constater que l'activité reste stable cette année avec une reprise d'activité semblable à la période pré-covid.



Les motifs déterminant la demande d'accueil des personnes sont assez fortement corrélés aux dispositifs d'orientation. En effet, on peut constater sans surprise la totalité des accueils en chambre d'urgence ou sur les places dédiées aux femmes victimes de violence conjugales comme liés à ces mêmes violences.

Par contre ce tableau permet aussi de constater que pour les personnes accueillies sur le dispositif insertion, la plupart d'entre elles étaient précédemment prises en charge dans des structures d'urgences. Deux explications principales viennent éclairer ce phénomène. Soit les ménages étaient mis à l'abri en urgence, notamment lorsqu'il y a la présence d'enfant de moins de trois ans, soit il s'agit de ménage qui ont vu leur situation administrative être régularisées pendant leur séjour en structure d'urgence et qui du coup peuvent prétendre à un accueil sur une structure d'insertion.

3 .2. Usagers admis en 2022

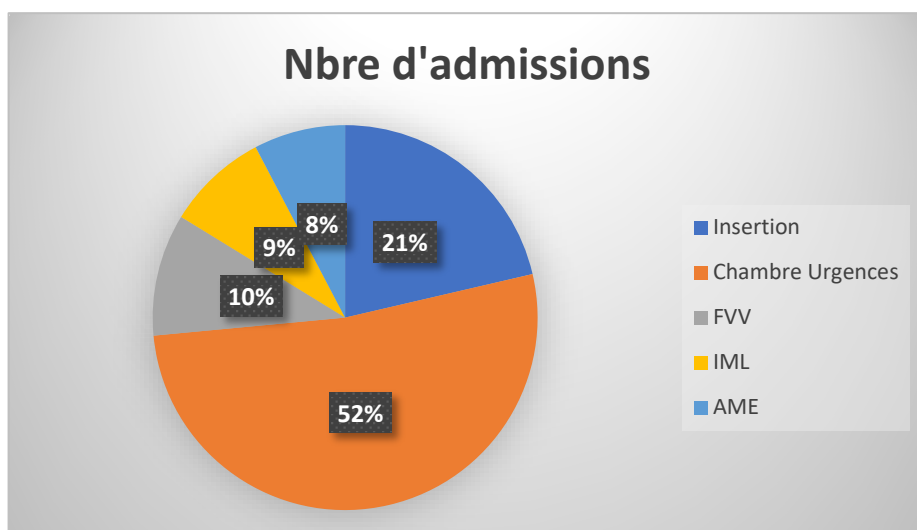
En 2022, nous avons eu 117 admissions (dont 61 dans la chambre d'urgences). Un chiffre stable par rapport à 2021 avec 115 admissions.

Du fait de la rotation importante sur le dispositif de mise en sécurité avec des accueils de 5 jours maximum, il est normal d'avoir une représentation importante de ces accueils. 61 personnes ont ainsi accédé à ce dispositif cette année, légèrement plus que l'année dernière avec 58 accueils en 2021.

Nous ne trouvons cette année aucune admission sur les places « urgence ». En effet, les places urgences du diffus sont automatiquement réattribuées au dispositif insertion sur demande de la DDETS. L'objectif est de faire diminuer le nombre de place urgence en diffus afin de favoriser la rotation.

Les admissions par dispositif sont réparties comme ceci :

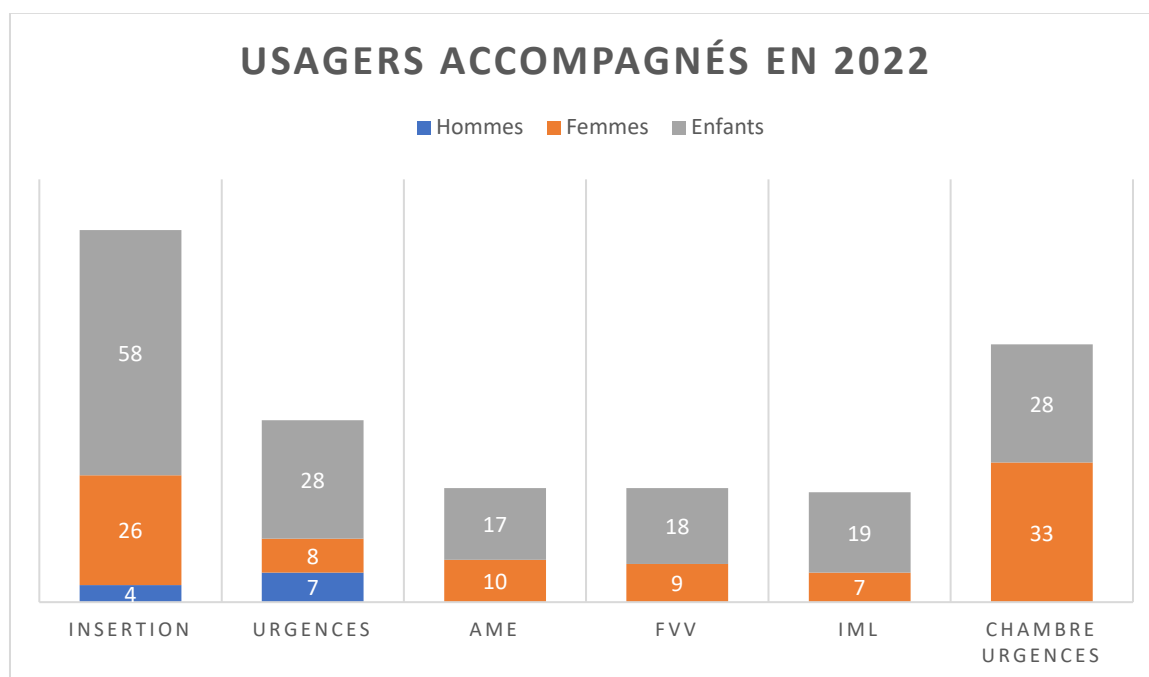
Insertion 25
Chambre d'urgences 61
FVV 12
IML 10
MET 9



3.2. Usagers accompagnés en 2022

En 2022, nous avons accompagné 272 personnes, tous dispositifs confondus :

- ✓ 93 femmes
- ✓ 11 hommes
- ✓ 168 enfants



En 2022, le taux d'occupation du CHRS varie entre 94 et 100 % en fonction des dispositifs.

✓ Insertion

Sur le dispositif insertion, nous avons accueilli 88 personnes. Il s'agit de 26 familles (dont 4 couples) : 4 hommes, 26 femmes, accompagnés de 58 enfants. Il y a eu 25 admissions et 24 sorties. En 2022, 23077 journées ont été réalisées avec un taux d'occupation de 100,36%.

La légère sur occupation s'explique par deux facteurs principaux : les naissances en cours de prise en charge et la bascule des places urgence diffus vers des places insertion.

La totalité des sorties des familles s'est faite vers des logements autonomes chez des bailleurs publics.

✓ Urgences

Nous avons hébergé 43 personnes, 8 femmes, 7 hommes et 28 enfants. Il s'agit donc principalement de couple avec enfants hébergées pour certains depuis plusieurs années.

Il n'y a eu aucune admission en urgences conformément à la commande de transformation des places urgences en places insertion.

3 sorties ont eu lieu cette année : une personne est décédée des suites d'une longue maladie, un mari a été exclu du CHRS pour violence conjugale et avec une condamnation judiciaire et un père de famille a été exclu du territoire français accompagné d'une IRTF de 6 mois.

En 2022, nous avons ainsi réalisé 15360 journées en urgence avec un taux d'occupation de 94%. Ce taux d'occupation s'explique par les sorties décrites précédemment. En effet, il s'agit à chaque fois de sortie individuelle ne permettant pas d'admission de remplacement.

✓ AME

En AME : 27 personnes ont été hébergées en 2022, soit 10 familles : 10 femmes accompagnées de 17 enfants. Nous avons réalisé 9 admissions et 9 sorties. Une famille est partie dans un autre CHRS et le reste en logement social autonome public.

En 2022, nous avons réalisés 6750 journées en AME avec un taux d'occupation de 115,58%. On est en nette sur occupation. Les orientations nous proviennent de la Métropole de Lyon. Ce sont des femmes seules avec enfants.

✓ Chambre d'urgence la croisée

Concernant la chambre d'urgence, nous avons accueilli 61 personnes en 2022, soit 33 femmes avec 28 enfants.

La durée des accueils a varié d'une nuit de mise à l'abri à un accueil qui a duré 14 jours. Pour cette dernière situation concernant l'accueil d'une femme seule, un délai

important a été nécessaire afin de terminer les procédures judiciaires en cours et de mettre à l'abri cette personne hors du département.

Lors de ces accueils, l'équipe accompagne les personnes reçues en veillant en premier lieu à leur bien-être (en particulier lors de la présence d'enfants) dans cette période particulièrement extrême et, en lien avec l'association VIFFIL, au suivi des procédures judiciaires. Le temps d'accueil est donc court mais particulièrement dense pour les familles et pour l'équipe.

En 2022, 393 nuitées ont été réalisé dans la chambre d'urgence.

✓ IML

Dans le cadre de l'IML, 26 personnes ont été hébergées, soit 7 familles : 7 femmes et 19 enfants. Il y a eu 10 personnes admises et 10 sorties.

L'accompagnement des familles en IML se caractérise notamment par un travail important sur les démarches d'insertion et de relogement afin de pouvoir rester dans le cadre des 18 mois demandé par la DDETS. Toutefois, un soutien lié aux violences conjugales, à des difficultés de parentalité ou autre thème plus général de l'accompagnement global est proposé.

Une fois les démarches d'insertion effectuées et la demande ACIA instruite, le délai d'orientation des familles ne dépend que peu de l'étoile mais surtout de la disponibilité de logement assez grand pour accueillir les familles (notamment T4 et T5).

Les sorties se font vers des logements sociaux autonomes.

En 2022, il y a eu 5984 jours en IML avec un taux d'occupation de 96,44%.

✓ Places FVV

En 2022, 27 personnes ont été hébergées dans les places FVV, soit 9 familles.

4 admissions ont été réalisées et autant de sorties.

En lien avec la « plateforme psy », l'accompagnement se centre pour beaucoup sur les violences conjugales subies. Néanmoins, le chef de service du CHRS a pu interpellé la MVS sur les orientations. En effet, pour un certain nombre d'entre elles, les violences étaient anciennes dues au délai d'attente d'entrée dans le

dispositif FVV. Certaines mères ont donc pu nous exprimer le fait que cela pouvait relever pour elle du passé et qu'il leur était difficile d'en reparler. Un travail de partenariat avec VIFFIL et la MVS a donc été entrepris afin d'affiner ce fonctionnement.

Toutefois, même si les violences peuvent être anciennes, il apparaît que les relations d'emprise peuvent réapparaître. Une mère a ainsi quitté le CHRS avec ses filles sans informer l'équipe à la sortie d'incarcération de son compagnon. Suite à cela, un signalement a été fait pour disparition inquiétante auprès de la police et au titre de la protection de l'enfance auprès de l'ASE. Les enfants ont été prise en charge par l'ASE en Italie et la mère s'est présentée quelques semaines plus tard au CHRS accompagnée de son mari pour récupérer des papiers. Après un bref entretien avec elle hors de la présence de son compagnon et en accord avec elle, la police a été prévenu et le mari violent interpellé.

Il est à noter aussi qu'une mère hébergée sur ce dispositif a pu faire une demande d'admission sur une place AME et ainsi basculer sur un dispositif plus adapté pour elle au sein du même établissement.

En 2022, il y a eu 5407 journées réalisés dans les places FVV avec un taux d'occupation de 98,76%.

✓ Activité de la « plateforme psy »

Depuis 2021, les missions des psychologues sont communes aux deux services et la répartition des accompagnements est décidée en fonction des compétences et disponibilité des chacun des deux psychologues

Les missions des psychologues au sein du CHRS sont composées de trois dimensions d'intervention inter-reliées :

- L'espace de soin à destination des personnes hébergées (enfants et adultes)
- Une présence auprès de l'équipe dans le cadre des réunions
- Un travail de réseau avec les institutions de soin autour des situations prises en charges

En 2022, suite à la création de la plateforme d'accompagnements psychologiques, les temps de travail des deux psychologues ont été répartis principalement sur le mardi et le vendredi, chacun intervenant sur les deux structures

L'ensemble des personnes hébergées au CHRS a rencontré l'un des psychologues lors d'un entretien d'accueil

L'objectif de ces rencontres est de permettre aux personnes hébergées de rencontrer l'un des psychologues afin de présenter et expliquer en quoi consiste le métier et la manière de travailler au sein du service. En effet, un nombre important de personnes n'ont jamais rencontré de psychologue ou ont une représentation partielle, voire erronée du métier, ainsi que de faire le point sur les besoins des personnes en termes d'espace de soin psychique.

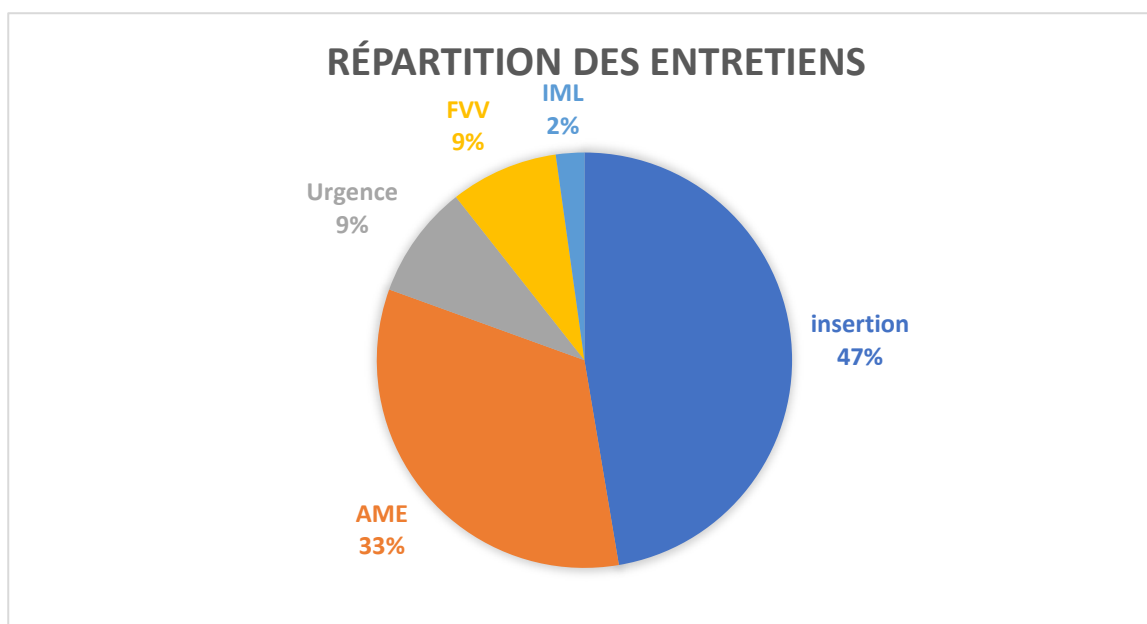
Cette rencontre avec les psychologues est parlée par l'éducateur référent de la famille et le chef de service lors de l'entretien d'admission. Après l'installation, l'éducateur rappelle aux personnes hébergées que l'un des psychologues va prendre contact avec eux pour fixer ce temps de rencontre.

Dans la mesure du possible, il était souhaité que l'ensemble de la famille puisse être rencontrée. Aussi, des rencontres d'accueil ont pu avoir lieu en deux temps : au bureau et au sein de l'hébergement des personnes.

Au niveau de l'activité, le temps consacré au soin direct (tout type de public confondu) a été d'environ 20 à 28h par semaine (80 % du temps de présence). Jusqu'à décembre 2022, 31 adultes et 6 enfants/adolescents ont bénéficié de l'espace thérapeutique de manière régulière ou ponctuelle

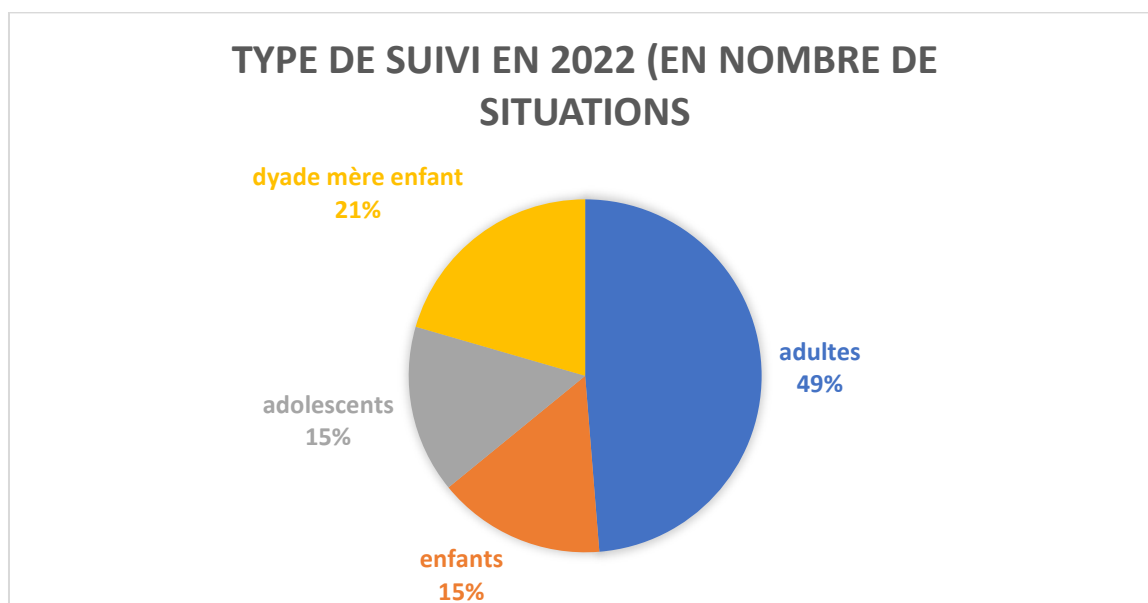
Ces accompagnements ont représenté 226 entretiens répartis comme ceci :

AME = 75, FVV= 19, INSERTION = 107, URGENCE = 20, IML = 5

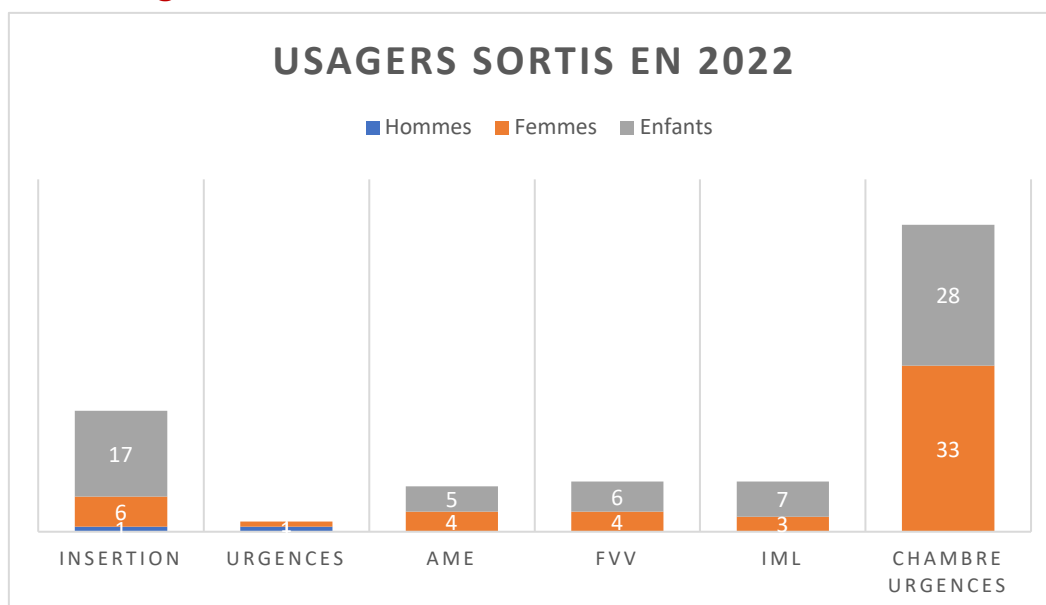


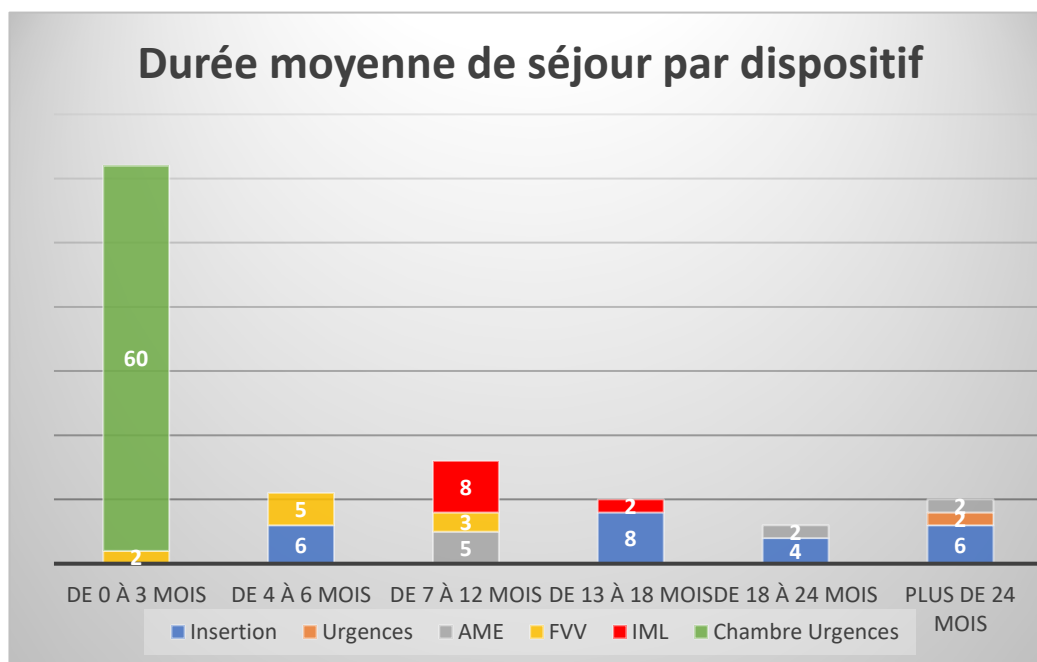
Il est intéressant de noter la représentation importante des entretiens pour les femmes hébergées sur le dispositif AME. En effet, si le nombre de personne accueillies en AME représente 10% du total des personnes accompagnées, 33% des entretiens psychologiques leurs sont dédiés.

Les entretiens thérapeutiques s'adressent autant aux parents qu'aux enfants, des prises en charge communes sont aussi possibles.



3 .2. Usagers sortis en 2022





En 2022, il y a eu 115 personnes qui sont sorties. La moitié concerne la chambre d'urgence pour des séjours allant d'une journée à 14 jours pour une situation exceptionnelle. Concernant les autres dispositifs, les familles sont toutes sorties dans un logement social autonome à l'exception de trois situations :

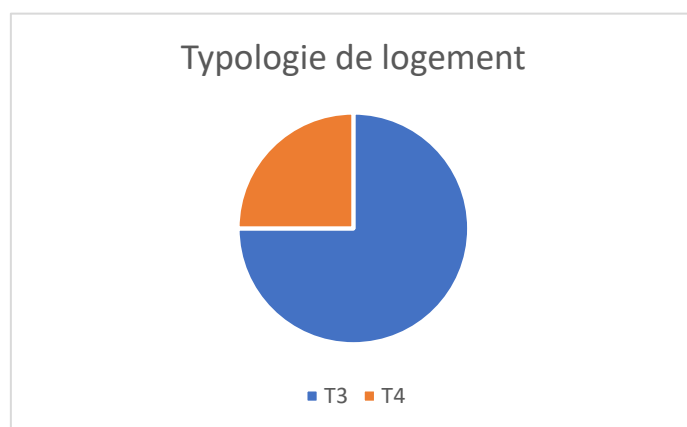
Une mère accueillie au titre de l'AME a été réorienté sur un dispositif pour femme seule suite au placement de sa fille. Un deuxième ménage a quitté le CHRS sans en informer l'équipe suite à la sortie d'incarcération du père. Enfin, une troisième famille a quitté son logement autonome pour une durée de plusieurs mois sans informer l'équipe. Après accord, de la DDETS, le logement a été remis à disposition de la MVS, ma famille n'étant pas joignable et aucune affaire ayant été installé dans le logement.

Pour l'urgences, il y a 3 sorties individuelles, il s'agit d'un décès, d'une expulsion d'un mari pour violence conjugales et d'une expulsion du territoire français suite à une OQTF.

En dehors de ces situations particulières, 82 personnes de la file active du CHRS sont passé par les ACIA, soit déjà inscrites soit pour s'inscrire en 2022. Cela représente 24 familles, 8 du service de la Croisée et 16 de l'étoile.

8 familles ont été relogées dans le cadre des ACIA pour un total de 23 personnes. Le temps moyen entre l'inscription et la sortie des ACIA est d'environ 8 mois pour l'insertion, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des familles inscrites dans le cadre des ACIA. Pour ce qui est des sorties de l'IML, la moyenne de temps passée dans les CAIA est de 4 mois et demi, largement inférieur à la moyenne pour l'insertion. Cela s'explique par le fait qu'à leur entrée dans au CHRS, les familles sont déjà solvables, en règle et pour la plupart une expérience antérieure de location.

Compte tenu du public accueilli, on retrouve sans surprise une majorité d'orientation sur des typologies adaptées aux familles.



Quelques familles accompagnées souhaitent être relogées sur des T5 compte tenu de leur composition familiale. Le faible nombre de proposition faite par les bailleurs à la commission ACIA (et certainement le faible nombre de bien de ce type) rend ces orientations particulièrement longues.

- ✓ La poursuite de l'accompagnement dans le cadre du SMS

A l'issue de leur accueil au sein du CHRS et après leur sortie dans un logement, les femmes seules hébergées sur les dispositifs Insertion ou urgence peuvent bénéficier d'une poursuite de l'accompagnement dans le cadre du SMS. Le SMS a été créé en 2008 par les CHRS la Croisée/ L'Etoile, VIFFIL et La Charade (LAHSo), accompagnant des femmes isolées et leurs enfants dont l'objectif est de pouvoir soutenir les familles à la sortie du CHRS lors du relogement. Grâce au SMS, les personnes bénéficient des "heures techniques" qui les aident à s'installer et à faire les bricolages qu'elles ne savent pas faire. Elles peuvent aussi bénéficier d'une aide financière à la sortie de CHRS complétées par la CAF. Enfin, l'accompagnement d'une personne référente du CHRS peut poursuivre l'accompagnement à l'autonomie du ménage pendant 8 mois maximum.

4. Locaux et moyens matériels

✓ Etat des biens immobiliers

L'immeuble de la Croisée est très vétuste et des travaux d'entretien sont toujours nécessaires. Un projet de réhabilitation et d'humanisation global du bâtiment est en cours avec une avancée significative grâce à un accord de principe de financement de la part de l'état.

Au niveau de l'occupation actuelle, les éducatrices de la Croisée ont changé de bureau pour laisser place à un futur logement au premier étage, le studio 100. En octobre, une entreprise a fait des travaux pour le transformer en logement. Celui-ci sera meublé pour accueillir une treizième famille en 2023.

Le CHRS continue de louer 34 logements sur des dispositifs AME, IML, Insertion ou urgence. Ces logements sont répartis sur la métropole de Lyon avec une forte densité sur les cinquième et 9ème arrondissement. L'entretien s'est fait sur 2022 par notre agent de maintenance pour les réparations qui dépendent du locataire mais ce poste est à pourvoir fin 2022.

✓ Travaux d'humanisation du bâtiment de la Croisée

Le bâtiment de la Croisée, est ancien, devient vétuste, et certains logements ne sont pas conformes aux standards de l'hébergement actuel. De nombreux problèmes techniques (notamment en plomberie) nécessitent des interventions régulières et coûteuses. De nombreux espaces du bâtiment ne sont pas utilisés.

Néanmoins, l'implantation historique dans le quartier de la Croix Rousse revêt de nombreux avantages : vie associative riche, relation de confiance établies dans la durée avec de nombreux partenaires (écoles, collège, ASE, crèche, centre social, bibliothèque, clubs sportifs, mairie). De plus, il est intéressant d'avoir un centre d'hébergement au cœur de la cité facilement accessible en transport en commun et proche des services de proximité. Il nous est apparu pertinent de privilégier une réhabilitation du bâtiment plutôt qu'un déménagement.

Suite à un accord de principe de l'Etat sur le financement des travaux du bâtiment de la Croisée, le projet d'humanisation est relancé. Ainsi, dans les années qui viennent, le bâtiment devrait être entièrement réhabilité, afin de permettre l'accueil de 70 personnes (à la place de 33 actuellement) dans des logements conformes aux attendus actuels (cuisine, douche et WC à l'intérieur de chaque logement). La totalité du bâtiment sera utilisé en grand partie pour l'hébergement et pour les espaces de travail des deux équipes. Ces travaux nécessiteront le déménagement temporaire des personnes hébergées et des professionnels.

5. Perspectives 2023

✓ Centre parental

Dans le cadre de l'évolution de la prise en charge des couples en difficulté avec des enfants de moins de 3 ans, la Métropole a décidé l'expérimentation pour un an de l'accueil de ces familles en centre d'hébergement.

L'expérience des équipes du CHRS La Croisée l'Etoile pour l'accompagnement en AME et l'accompagnement de couples rend pertinent notre participation à ce projet.

L'année 2023 verra ainsi la création d'un nouveau d'un nouveau dispositif AME, , avec la création de 6 à 7 places, soit 2 couples avec un ou 2 enfants.

Ce centre parental devra répondre aux besoins suivants :

- Soutenir de jeunes parents fragilisés dans le souhait de fonder une famille, tout en protégeant l'enfant à naître, en associant soutien à la parentalité, soutien à la conjugalité et prévention des violences conjugales et envers l'enfant.

- Intervenir dans une logique de prévention précoce en venant soutenir la triade la triade, père-mère-bébé, soutenir et renforcer les compétences aussi bien maternelles que paternelles.

- Protéger l'enfant en lui permettant de créer ses premiers liens affectifs envers ses deux parents dans un environnement sécurisé.

- Apprendre à de jeunes couples, par une expérimentation sécurisée, la vie de couple, la tenue d'un logement. Leur assurer une stabilité résidentielle et matérielle comme levier de réussite de leur vie d'adulte, de famille et de couple

✓ Tournage d'un film

Nous avons été contacté en 2022 par une société de production, Blue Monday production, afin de réaliser le tournage d'un film au sein du CHRS. Ce film a notamment pour thème le parcours migratoire et certaines scènes se déroule dans un centre d'accueil pour personnes migrantes. Ce sont celles-ci qui devraient être tourné au CHRS.

L'équipe du CHRS a décidé de profiter de cette opportunité pour associer les personnes accompagnées à cette aventure. Elles pourront ainsi postuler comme figurantes pour les scènes tournées à Lyon ou au CHRS et, en plus de participer à cette aventure, toucher une rémunération. Il sera aussi possible pour celles qui le souhaitent de venir simplement assister aux moments du tournage

L'argent reçu par la société de production pourra permettre de financer des activités collectives avec les familles sur 2023. Certains projets sont déjà en cours comme une sortie au cirque « imagine » sur janvier 2023.

✓ Atelier travaux

Afin de favoriser l'autonomie des mères dans leurs logements pendant leur hébergement mais aussi à leur sortie, des ateliers travaux vont être mis en place. L'objectif est d'apporter aux mères des compétences sur du petit bricolage. Le programme de ces journées a été co-construits à partir de ce que l'équipe et les agents de maintenance observe mais aussi de ce que les mères ont pu exprimer comme besoin à partir des réunions d'expressions collectives. Ils concerneront ainsi l'entretien courant du logement (changer une ampoule en sécurité, déboucher un évier, nettoyer sa machine à laver) mais aussi des explications sur le montage et l'installation de meuble.

✓ Développement des temps collectif

Dans la poursuite de la remise en place des fêtes collectives grâce à l'allègement des restrictions sanitaires, nous souhaitons poursuivre cette démarche de renforcement des temps collectifs mais de façon plus régulière.

Ainsi, grâce au poste de référentes vie collective et vie quotidienne créé en 2022, nous allons organiser des temps collectifs et conviviaux les lundi et vendredi matin. Ce temps d'échange autour d'un café et après avoir emmené les enfants à l'école a pour objectif de renforcer les liens entre les mères hébergées mais aussi avec les professionnels du CHRS sur un temps sans enjeux éducatifs. Tous les professionnels sont ainsi invités à y participer. Ceci a déjà pu commencer à être expérimenté en 2022 et les échanges furent très riches, notamment en terme d'échange et de soutien entre les mères accompagnées.

Des ateliers vont aussi être remis en place. En effet, avant la crise Covid existaient des groupes thématiques liés aux problématiques principales que les personnes que nous accompagnons rencontrent. Il y avait par exemple :

- le groupe mère bébé dont l'objectif est d'apprendre à passer du temps agréable avec son enfant à travers un temps de jeux.
- des cycles organisés par un travailleur social et un psychologue, les thématiques furent la place du père, la verbalisation de ses émotions et le travail de la résilience autour d'un point d'ancrage symbolique, le doudou.
- un partenariat autour de la lecture avec la bibliothèque du premier arrondissement avec des temps organisés soit au CHRS, soit à la bibliothèque municipale de Lyon 4.
- Un temps à destination exclusives des enfants pour monter des projets collectifs et apprendre à vivre ensemble dans un bâtiment collectif.



Enfin, des temps collectifs un jeudi sur deux seront organisés par l'équipe autour de thème concernant des problématiques que les personnes que nous accompagnons rencontrent. Sur 2022, nous avons ainsi pu expérimenter une soirée sur le consentement et une autre sur le sommeil des enfants et les écrans. Le projet est donc d'apporter de la régularité à ces temps avec des thèmes qui seront portés par les professionnels à tour de rôle en fonction des besoins exprimés par les personnes concernées mais aussi des compétences et envies de chacun.